



Paris, le 06 février 2011

Le Directeur de l'U.N.S.S.

à

Mesdames, Messieurs, les Président(e)s des A.S.
des équipes sélectionné(e)s pour la

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RUN AND BIKE 2011

ASSOCIATION SPORTIVE

ETABLISSEMENT : :
VILLE

EQUIPE (1)

(1) cocher la case correspondante

J'ai le plaisir de vous informer que, suite aux excellents résultats obtenus par vos élève(s) lors des Championnats d'Académie, ceux-ci sont qualifiés pour participer au :

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS DE RUN AND BIKE

le vendredi 8 avril 2011

**Au complexe sportif Marcel Bec
Route Forestière Royale
92190 MEUDON LA FORET**

Vous voudrez bien prendre connaissance des informations ci-jointes, confirmer la participation de votre équipe sur le site prévu à cet effet <http://udb.unss.org/joel/runbike>, et également renvoyer le plus rapidement possible aux adresses indiquées, les documents demandés avant la date du vendredi 18 mars 2011, afin que les organisateurs puissent vous accueillir dans les meilleures conditions.

Votre inscription servant à la gestion sportive sur le site internet prévu à cet effet (voir détails page 4) devra se faire avant le **vendredi 18 mars 2011**, date impérative de confirmation, Ce site sera accessible pour d'éventuelles modifications de composition des équipes jusqu'au **jeudi 31 mars à 17h00**.

Je vous souhaite un bon championnat de France.

Le Directeur de l'UNSS

Signée par M. le Directeur le
Mis en téléchargement le

Laurent Petrynka

EN CAS DE FORFAIT, PREVENIR :

➔ LA DIRECTION NATIONALE UNSS ☎ 01-42-81-55-11 – 📠 01-42-80-03-42
E-Mail : dnp06@unss.org
ET VOTRE SERVICE REGIONAL UNSS

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS DE RUN AND BIKE 2011– Meudon La Forêt

INFORMATIONS GENERALES

1 - Organisation

Service Régional UNSS de Versailles ☎ 01.30.83.25.81/88
☎ 01.30.21.27.52 Port:06.19.93.65.17
email : dsr26@unss.org

Service départemental des Hauts de Seine
☎ 01.47.50.20.10 - ☎ 01.47.09.29.84 Port:06.10.83.37.2
email : dsd092@unss.org

2 - Déplacement

Le déplacement est à la charge et placé sous la responsabilité de l'Association Sportive. Une aide partielle ou totale peut être apportée par l'UNSS selon les règles de fonctionnement local.

► **VOUS DEVEZ ETRE AUTONOME POUR VOUS DEPLACER AINSI QUE POUR VOS VTT.**

- **Le GPS est très fortement recommandé**

3 -Accès au lieu du championnat de France

Accueil : Complexe sportif Marcel Bec
Route Forestière Royale
92190 Meudon la Forêt

4 - Caution

✓ Le chèque de caution de 300 € est à envoyer avec le chèque d'hébergement.

5 - Accueil

[obligatoire pour toutes les équipes]

- **le jeudi 7 avril 2011 de 12h 00 à 17h 00**

Club House du complexe sportif Marcel Bec
Meudon La Forêt

A l'accueil, diverses formalités attendent les responsables d'équipes

- ✓ Confirmation des compositions d'équipes - **Les licences seront vérifiées à l'accueil.**
- ✓ Réception de documentation, plan et de cadeaux
- ✓ distribution des plaques vélos et chasubles.
- ✓ Contrôle de l'hébergement, du règlement financier du séjour et de la caution

Un dossier d'accueil sera remis à chaque responsable d'équipe

6 - Hébergement – Restauration

L'hébergement se fait en hôtel et sur deux lieux.

Le petit déjeuner est compris avec la chambre.

Les élèves seront hébergés par chambre de 2 ou 3.

-Hôtel Formule1 : 23 avenue de la Porte de Châtillon 75014 Paris (chambre de 2 personnes)

-Etape hôtel : 1,rue du Petit Clamart 78140 Vélizy Villacoublay (chambre de 2 ou 3 personnes)

Chaque responsable d'équipe sera logé dans le même hôtel et assurera l'entière responsabilité de son équipe. Il se **portera garant du comportement de celle-ci et du respect des chambres**

Le dîner du jeudi soir :

- A la cantine du lycée Rabelais à Meudon : 6 rue Georges Langrognet
- **Prix forfaitaire indivisible par jour et par personne, comprenant les frais d'organisation, l'hébergement la restauration pour : 45€**

- Repas froids pour le retour : 8€/personne à commander obligatoirement au moment de la confirmation

Le Forfait 45 € comprend :

- Dîner jeudi soir – Petit déjeuner à partir de 06h30
 - Kit énergétique
 - Collation d'après compétition
 - Animations et Organisation Générale
- Cadeaux évènementiels.

Remarques : Afin de garantir l'organisation du championnat, une A.S. ne prenant pas le forfait indivisible devra s'acquitter d'une somme de 10 € par jour et par personne.

Forfait francilien : 10€ par personne et par jour pour les équipes d'île de France (aucun hébergement prévu pour ses équipes)

Aucune participation possible si les frais d'hébergement et de restauration ne sont pas réglés avant le début de la compétition.

7 - Comportement

Aussi bien sur le site de compétition, en ville, ou sur les lieux d'hébergement, **le comportement des compétiteurs doit être irréprochable.**

Tout manquement aux règles de bonne conduite pourra faire l'objet de sanctions scolaires, sportives ou financières.

Les élèves sont en permanence sous la responsabilité de leurs accompagnateurs.

Chaque responsable d'AS doit être en possession de la liste des numéros des personnes à joindre à tout moment en cas d'accident.

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS DE RUN AND BIKE 2011– Meudon La Forêt

INFORMATIONS TECHNIQUES

1. REGLEMENTS GENERAUX

Chaque participant doit être en possession de sa licence U.N.S.S. 2010/2011 qui, pour être conforme, doit comporter obligatoirement les éléments suivants :

- ♦ **une photo de l'élève recouverte du tampon de l'établissement,**
- ♦ **la signature de l'élève,**
- ♦ **la signature du chef d'établissement, président de l'A.S., attestant la présentation de l'autorisation parentale et du certificat médical de non-contre-indication.**

Toute licence non conforme entraînera le paiement d'une amende de 8 € (Article III 3-30) immédiat.

En cas de non-présentation de licence, la participation à la compétition est soumise aux conditions suivantes (Article III 3 – 31) : « ...présentation de l'attestation d'inscription en ligne », certifiée conforme par le chef d'établissement/président d'A.S. et attestant la présentation du certificat médical de non-contre-indication et d'un justificatif d'identité

Ou

Présentation d'une déclaration sur l'honneur d'un justificatif d'identité ... et paiement d'une amende de 8€... ».

Les licenciés U.N.S.S. participent aux compétitions sous les couleurs de l'Association Sportive de leur établissement.

Toute publicité sur les maillots devra faire l'objet d'une demande d'autorisation (Annexe 3 des Règlements Généraux).

Des contrôles antidopage peuvent être effectués lors de toute la compétition UNSS.

Dans le cas d'un traitement médical, n'oubliez pas de vous munir de pièces justificatives.

Lors d'un contrôle antidopage, le licencié peut être accompagné d'un adulte de son choix.

2. REGLEMENTS SPORTIFS

Présentation de la licence de l'année scolaire en cours et conforme aux règlements (photo et cachet de l'Etablissement).

VTT

- ✓ En parfait état de marche surtout au niveau des organes de sécurité
- ✓ **Possibilité de 2 VTT par équipe** (1 taille adaptée aux filles et 1 taille adaptée aux garçons). En cas de bris de matériel, il reste encore un VTT pour 4 élèves. **Minimum 2 casques** par équipe.
- ✓ **Possibilité de rincer les VTT au stade**

VESTIAIRES – DOUCHES . CONSIGNE.

Vestiaires garçons et Vestiaires filles .

Douches chaudes au stade des grands Prés.

Un abri facile sera à la disposition des concurrents

CHAMBRE D'APPEL

30 minutes avant chaque course.

Présentation de la licence pour vérification d'identité et du port des chasubles distribuées lors de l'accueil.

Contrôle : des vélos, plaques vélos, des casques.

Possibilité de s'échauffer dans une zone réservée à cet effet.

ATTENTION : UNE FOIS EN CHAMBRE D'APPEL, les élèves ne peuvent plus sortir.

RESULTATS

- ✓ Affichage des résultats 15mn après la course.
- ✓ Les 3 premières équipes collège et lycée seront récompensées.
- ✓ Classement scratch (pas de distinction établissement et excellence)

PALMARES

- ✓ Le Protocole de la remise des récompenses se fera 30 mn après l'arrivée des derniers concurrents de la seconde course. (en cas d'absence d'un compétiteur la médaille ne sera pas transmise à l'intéressé).

3. PUBLICITE SUR LES MAILLOTS

La publicité sur les tenues pendant les compétitions, et les cérémonies protocolaires de remises de récompenses, devra être conforme au règlement général de l'UNSS (pas plus grande que l'identification de l'A.S.). Voir articles III.3.49, III.3.50 et III.3.51 du « Règlement intérieur » de l'UNSS et l'annexe 3 qui précise les règles. Ce règlement est disponible dans votre association sportive et sur le site Internet de l'UNSS <http://www.unss.org>, dans la rubrique 'Documentation', 'Statuts et règlements'.

4. PROGRAMME

Catégories	Horaires Appel	Horaires Courses	Durée
COLLEGE	08h30	09h00	45 mn
LYCEE	10h30	11h00	1h00

Le Championnat de France commence à l'accueil et se termine à l'issue du palmarès. La présence de l'AS est obligatoire sur toute cette durée

De plus, les équipes médaillées ne pourront pas recevoir ultérieurement les récompenses

CASQUE OBLIGATOIRE

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS DE RUN AND BIKE 2011

Meudon la Forêt

INSCRIPTIONS EN LIGNE

Par les Associations Sportives pour les EQUIPES QUALIFIEES

Gestion sportive de l'épreuve

Pour confirmer votre participation d'une part et les modalités d'hébergement et de transport d'autre part, vous devez impérativement inscrire votre équipe sur Internet (se munir des n° de licences) :

Adresse du site

<http://udb.unss.org/joel/runbike>

Mot de passe

ngmeudon11

Vous devez confirmer votre participation jusqu'au 18 mars 2011

Vous pourrez modifier votre composition d'équipe jusqu'au

Jeudi 31 mars avril 2011 à 17h

Le serveur sera fermé définitivement dès le jeudi 31 mars 2011 à 17h05, Les dernières modifications pourront être faites à l'accueil

PLAN D'ACCES AU COMPLEXE SPORTIF MARCEL BEC
Route Forestière Royale
92360 MEUDON LA FORET
ACCUEIL- SITE DE COMPETITION-DEPOSE VTT

ENTREE 1 : Route Forestière Royale

ENTREE 2 : N118 vers Paris-Porte de St Cloud puis sortie Chaville-Meudon (l'entrée du site se fait dans le virage de la sortie sur la droite).

